

La GARANTIE ANNULATION ! A vous de choisir...

GARANTIE ANNULATION

- 1- **Dommmages graves à votre véhicule** survenant entre 48 heures et le jour de votre départ, et dans la mesure où celui-ci ne peut plus être utilisé pour vous rendre à votre lieu de séjour.
- 2- **Vol de vos papiers d'identités** indispensables à votre voyage, dans les 48 heures précédant votre départ.
- 3- **Maladie grave ou atteinte corporelle** (y compris la rechute, l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription de la garantie.) de vous-même, votre conjoint, votre Pacs, vos ascendants directs et descendants ou de votre tuteur légal, ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous, de la personne qui vous accompagne.
Par maladie ou atteinte corporelle grave, on entend tout accident à caractère imprévisible entraînant la délivrance d'une ordonnance médicale et un arrêt maladie de 8 jours minimum.
- 4- **Convocation administrative** à caractère impératif et non reportable, attestée par un document officiel *non connue au jour de la souscription*,
- 5- **Obtention d'un nouvel emploi salarié** obtenu par Pôle Emploi (inscrit lors de votre souscription) devant débiter avant votre retour de voyage (*exclusion : prolongation, renouvellement et missions intérim*)
- 6- **Licenciement économique** de vous-même, de votre conjoint, concubin, Pacs, assuré par le même contrat, à condition *que vous n'ayez pas eu connaissance de la date de l'événement ou moment de la souscription de la garantie.*
- 7- **Complication de votre grossesse** nette et imprévisible (fausse couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites). *Les grossesses de plus de 6 mois ne sont pas prises en charge par la garantie annulation.*
- 8- **État dépressif**, maladie psychique nerveuse, mentale entraînant une hospitalisation de 4 jours minimum consécutifs.
- 9- **Convocation en vue de l'adoption d'un enfant.**
- 10- **Décès** : de vous-même, votre conjoint, votre Pacs, vos ascendants directs (parents) ou descendants (enfants), beaux père, belle mère, frères, sœurs ou de votre tuteur légal, ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous, de la personne qui vous accompagne, inscrite en même temps que vous sur la fiche de réservation.
- 11- **Mutation professionnelle non connue le jour de la réservation.**

DETAILS ET EXCLUSIONS:

- 1- La traversée « aller » ne doit pas être effectuée
- 2- **Les modifications et annulations partielles ne sont pas concernées**
- 3- Les éventuels frais d'interventions, de modifications et le montant de la garantie ne sont pas remboursables.
- 4- **L'heure de présentation au bureau d'embarquement** doit être respectée – les retards ne sont pas couverts
- 5- Les annulations ou retards du fait de la compagnie ne sont pas concernés
- 6- Dans le cas où vous réservez plusieurs voyages (on-line), la garantie doit être sélectionnée à chaque réservation
- 7- L'oubli de vaccination, les conséquences de la toxicomanie et de l'alcoolisme, les épidémies, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi n° 82.600 du 13 Juillet 1982, la guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les grèves, les actes de terrorisme, tout effet d'une source de radioactivité ne sont pas concernés.

PROCEDURE D'ANNULATION :

Nous avertir immédiatement par téléphone ou par mail (obligatoire en dehors des horaires d'ouverture)

Une **confirmation par email** dans les 24 heures ouvrables est **obligatoire**.

Votre **remboursement sera calculé à la date de la première manifestation** de votre demande d'annulation et selon **les conditions générales de la compagnie** :

<https://www.lacentraledesferries.com/condition-generale-de-vente/>
Une franchise de 35 € par personne sera appliquée.

Nous adresser tous les documents concernés, (*attestations, certificats officiels, ordonnance, factures dépannage, de réparation,...*) **nécessaires à la bonne constitution de votre dossier** afin de justifier le bien fondé de votre demande.

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et le remboursement sera effectué par virement bancaire.

S O U S C R I P T I O N : 3.5 % du montant total du dossier (minimum 13,50 euros)

GARANTIE ANNULATION+

BENEFICIEZ DES MÊMES PROTECTIONS QUE LA GARANTIE DE BASE

+

ANNULER SANS FRAIS SANS AUCUNE JUSTIFICATION VOUS SEREZ INTEGRALEMENT REMBOURSE *

(PAS DE FRANCHISE)

jusqu'à 48h avant le départ

Souscription: 15 % du montant du dossier

**Hors frais d'interventions, de modifications et montant de la garantie.*



La Centrale des Ferries.com